

**DELIBERATION N° 18/2020
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 8 Juillet 2020

Admissions en non-valeur – 2020

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Les créances présentées au conseil d'administration font l'objet d'admissions en non-valeur conformément à l'état joint en annexe de la présente délibération pour un montant total de 80 411,96 €

Nombre de votants : 26

Pour : 25

Contre : /

Abstention : 1

Fait à Paris, le 8 juillet 2020

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE par
interim


Laurence AUER